

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

Statistique des bibliothèques du royaume d'Italie

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 43-47

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__43_0

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

Statistique des bibliothèques du royaume d'Italie.

D'après un document que nous empruntons aux récentes publications du Bureau de statistique de Florence, le nombre des bibliothèques qui ont été recensées en Italie s'élève à 210, dont 164 sont ouvertes au public. Le plus grand nombre des bibliothèques publiques se trouve en Émilie, en Toscane et en Sicile. Chacune de

cés provinces en compte de 24 à 28. C'est le Piémont qui a le plus de bibliothèques où l'on n'admet pas le public.

Il est à croire, d'ailleurs, que plusieurs bibliothèques ont échappé à l'investigation du gouvernement; c'est ainsi que celles des administrations publiques, des deux chambres législatives, des ministères, du conseil d'État, n'ont pu être comprises dans le relevé officiel, le recensement dont nous analysons les résultats ayant été fait à l'époque de la translation de tous les services publics de Turin à Florence, la nouvelle capitale. On espère pouvoir très-prochainement combler ces lacunes et compléter, sur d'autres points, les renseignements obtenus sur les établissements qu'on vient d'énumérer.

33 bibliothèques publiques sont entretenues par le gouvernement. Elles se trouvent principalement dans la Toscane, qui en compte 9; dans la Lombardie, l'Émilie et la Campanie, qui en ont 4 chacune.

On a recensé 100 bibliothèques provinciales et communales, dont 17 dans l'Émilie, 15 dans les Marches, 16 dans la Sicile, 10 dans la Lombardie, et 42 réparties dans les autres provinces. Les 77 bibliothèques qui restent appartiennent aux instituts scientifiques, aux corporations religieuses et à quelques associations privées.

Le tableau ci-après contient d'intéressants détails sur ces divers établissements:

Provinces.	Bibliothèques					Totaux.	Nombre des volumes.	Bibliothèques		Bibliothèques spéciales			
	du gouvernement.	des provinces et communes.	d'instituts scientifiques et corporations religieuses.	mixtes.				ouvertes au public.	non ouvertes.	Bibliothèques générales.	ecclésiastiques.	scientifiques et littéraires.	des beaux-arts.
Piémont	3	9	12	»	24	428,200	13	11	15	3	6	»	
Ligurie	2	6	5	»	13	183,543	12	1	12	1	»	»	
Lombardie	4	10	2	1	17	794,567	13	4	16	»	»	1	
Émilie	4	17	5	2	28	1,123,889	27	1	25	1	2	»	
Ombrie	»	2	2	1	5	45,691	5	»	4	1	»	»	
Marches	1	15	11	1	28	141,403	21	7	21	7	»	»	
Toscane	9	9	10	»	28	667,913	24	4	23	1	2	2	
Abruzzes et Molise	1	3	»	»	4	8,797	2	2	4	»	»	»	
Campanie	4	1	11	»	16	326,369	11	5	11	4	1	»	
Pouille	»	7	2	»	9	36,564	6	3	7	2	»	»	
Basilicate	1	»	1	»	2	1,101	»	2	»	2	»	»	
Calabre	»	2	»	1	3	16,360	1	2	3	»	»	»	
Sicile	2	16	10	»	28	335,872	24	4	25	3	»	»	
Sardaigne	2	3	»	»	5	39,012	5	»	5	»	»	»	
Le royaume	33	100	71	6	210	4,149,281	164	46	171	25	11	3	
							210		210				

Si l'on considère la nature de ces bibliothèques, on constate que 171 sont générales et 39 spéciales. 25 de ces dernières sont consacrées aux matières religieuses, 11 aux sciences et à la littérature, 3 aux beaux-arts. Toutes les bibliothèques réunies contiennent 4,149,281 volumes; c'est environ 19 volumes pour 100 habitants. Plus d'un quart de ces volumes se trouvent dans l'Émilie. Cette province en possède à elle seule plus d'un million. Viennent ensuite, par ordre de richesse, la Lombardie, qui compte près de 800,000 volumes, et la Toscane, qui en a près de 700,000. La Campanie, la Sicile et le Piémont en possèdent respectivement de 3 à 400,000. Enfin la Basilicate et les Abruzzes sont le moins richement dotées. On pourrait en dire autant de l'Ombrie; toutefois il existe, dans cette dernière province, une cin-

quantaine de collections appartenant aux corporations religieuses, sur lesquelles on manque de renseignements.

Le tableau suivant, dont le document que nous analysons prétend que les éléments ont été puisés aux sources les plus sûres, permet d'apprécier le rang que l'Italie occupe, en Europe, au point de vue de l'importance des bibliothèques publiques :

États.	Nombre des volumes.	Volumes pour 100 habitants.
Italie	4,149,281	19.5
France	4,389,000	11.7
Autriche	2,408,000	6.9
Prusse	2,040,450	11.0
Grande-Bretagne.	1,771,493	6.0
Russie	882,090	1.3
Bavière.	1,268,500	26.4
Belgique	509,100	10.4

D'après ce tableau, l'Italie partagerait avec notre pays le privilège de posséder la plus riche collection de volumes de l'Europe. Mais en ce qui concerne la France, les collections les plus importantes se trouvent à Paris, la ville du monde qui offre le plus de ressources à l'homme de lettres et au savant, tandis qu'en Italie elles sont disséminées un peu partout.

Presque toutes les bibliothèques des autres capitales de l'Europe sont également beaucoup plus riches que la plus importante de celles de l'Italie; mais il s'agit de savoir s'il n'est pas préférable que les richesses intellectuelles soient répandues sur tout le territoire, au lieu d'être concentrées sur un seul point.

Sur les 882,090 volumes que possède la Russie, 446,000, ou plus de la moitié, se trouvent à Pétersbourg; il y a d'ailleurs moins de livres dans ce vaste empire, que dans un petit pays comme la Bavière.

Les bibliothèques italiennes sont célèbres par la valeur et le nombre de leurs ouvrages anciens, mais elles sont pauvres en auteurs modernes. On y trouve beaucoup d'ouvrages liturgiques et fort peu de publications scientifiques. La littérature étrangère y est surtout très-faiblement représentée.

Il serait intéressant, pour se rendre compte des tendances intellectuelles de l'époque, de connaître la nature des ouvrages qui sont le plus fréquemment demandés. Ce renseignement est fourni par le tableau ci-après : Sur 988,510 ouvrages livrés à la lecture, en 1863, 183,528 concernent les mathématiques et les sciences naturelles, 122,496 l'histoire et la philologie, 70,537 la morale et la philosophie, 193,972 la jurisprudence et le droit. — La littérature proprement dite a été représentée par 261,689 ouvrages, et les études encyclopédiques par 101,797. — Les ouvrages sacrés et théologiques forment le reste. C'est une nouvelle démonstration que l'esprit du siècle abandonne de plus en plus les études purement scolastiques pour les sciences positives.

C'est dans la Campanie que l'affluence des lecteurs et le zèle pour l'étude sont le plus marqués. C'est ainsi que, pour 327,000 volumes dont les bibliothèques de cette province peuvent disposer, on compte plus de 421,000 lecteurs. Viennent ensuite, relativement au nombre des ouvrages distribués, la Lombardie, le Piémont,

1. Nous pouvons assurer qu'il n'a été fait, en France, aucun recensement complet des bibliothèques publiques (dans le sens du document italien). Nous ne savons donc où a été puisé le renseignement qui précède, dont la date, d'ailleurs, n'est pas indiquée. (Note de la rédaction.)

la Sicile. — On remarquera avec surprise que l'Émilie et la Toscane, dont les bibliothèques sont si riches, sont au nombre des provinces qui reçoivent le moins de lecteurs. Le même tableau signale les goûts et inclinations littéraires des lecteurs. On voit, par exemple, qu'en Campanie, on s'adonne principalement aux sciences juridiques, à la littérature, aux beaux-arts et aux sciences mathématiques. En Lombardie, en Piémont et en Toscane, le goût dominant est celui des sciences historiques et philologiques. C'est dans les provinces méridionales qu'on lit le plus d'ouvrages théologiques, probablement par suite de l'organisation encore presque exclusivement cléricale de l'éducation dans ces pays.

Provinces.	Bibliothèques ou l'on a enregistré le nombre des lecteurs.	Ouvrages donnés en lecture.							Littérature et beaux-arts.	Encyclopédie et polygraphie.
		Sciences					Total.			
		naturelles et mathématiques.	historiques et philologiques.	philosophiques et morales.	sacres.	législatives et juridiques.				
Piémont	18	33,356	22,029	5,266	2,283	13,568	142,853	26,016	40,335	
Ligurie	8	5,013	6,869	1,544	707	3,475	25,803	6,652	2,043	
Lombardie	9	30,346	23,754	8,794	9,789	11,518	144,866	49,191	21,474	
Émilie	17	14,599	10,294	5,759	1,757	7,726	53,589	9,487	8,967	
Ombrie	2	„	7	10	20	5	56	6	8	
Marche	2	99	68	118	88	210	910	212	115	
Toscane	15	9,138	19,377	3,620	4,019	6,259	75,488	26,950	6,125	
Abruzzes et Molise	3	59	81	29	26	31	375	135	14	
Campanie	6	68,721	19,460	34,966	25,875	130,174	421,829	126,099	16,584	
Pouille	2	294	383	259	103	483	2,158	420	216	
Basilicate	„	„	„	„	„	„	„	„	„	
Calabre	1	„	„	„	„	„	„	„	„	
Sicile	17	31,776	20,656	10,148	9,809	20,475	120,152	16,391	10,897	
Sardaigne	2	127	18	24	15	48	431	130	69	
Le royaume	97	183,528	122,496	70,537	54,491	193,972	988,510	261,689	101,797	

Il est à regretter que l'absence de données sur les années antérieures ne permette pas d'examiner si le nombre des lecteurs dans les bibliothèques a diminué ou s'est accru. C'est une question qui sera résolue par les documents ultérieurs. Le tableau qui suit se rapporte à l'année 1863 et ne comprend les résultats que de 97 bibliothèques, il est vrai les plus importantes et les plus suivies. Il est destiné à montrer quelle est sur le zèle des lecteurs l'influence de la bonne ou de la mauvaise saison. Cette influence est assez marquée, puisque, de novembre à avril, on a compté 551,194 lecteurs, chiffre qui, de ce mois à octobre, descend à 386,276. Ces différences sont notables, principalement dans le Piémont et la Lombardie. La Campanie compte, au contraire, beaucoup plus de lecteurs dans la belle saison, et on peut en dire autant de la Toscane. Mais un plus grand nombre d'années d'observations serait nécessaire pour établir sur ce sujet des rapprochements bien sérieux.

Provinces.	Nombre des lecteurs		Provinces.	Nombre des lecteurs.	
	1 ^{er} semestre. Novembre à avril.	2 ^e semestre. Mai à octobre.		1 ^{er} semestre. Novembre à avril.	2 ^e semestre. Mai à octobre.
Piémont	114,810	41,665	Campanie	104,411	124,357
Ligurie	65,795	51,798	Pouille	2,998	735
Lombardie	105,501	45,378	Basilicate	„	„
Émilie	50,538	33,452	Calabre	900	900
Ombrie	542	587	Sicile	68,951	49,220
Marches	720	720	Sardaigne	1,233	1,341
Toscane	32,792	34,483	Le royaume	551,194	386,276
Abruzzes et Molise	2,003	1,640			

Sur les 210 bibliothèques recensées, il y en a 143 qui ont fourni des renseignements sur leurs ressources et leurs dépenses. Les revenus de ces établissements se sont élevés, en 1863, à 746,317 fr., qui peuvent se répartir ainsi selon leur

originé : revenus patrimoniaux 87,700 fr. ; subventions du gouvernement 487,986 fr. ; *id.* des provinces 8,233 fr. ; *id.* des communes 94,404 fr. ; recettes diverses 67,994 fr. Ainsi ce sont les subventions de l'État qui constituent leur principale ressource ; et encore ne s'appliquent-elles qu'aux bibliothèques générales placées dans les principaux centres de population.

Si l'on considère que les deux tiers des dépenses totales (lesquelles s'élèvent à 739,075 fr.) sont absorbés par l'appropriation des locaux et la rémunération des bibliothécaires, on voit combien il reste peu pour le renouvellement des livres ou l'achat d'ouvrages nouveaux.

Le budget des bibliothèques italiennes est donc insuffisant, et il n'est pas possible que le nouveau gouvernement suive ici les errements des princes déchus. Le musée britannique de Londres, outre les subventions extraordinaires, reçoit de l'État une dotation annuelle de 250,000 fr., et la bibliothèque impériale de Paris, de 150,000 fr. La bibliothèque de Berlin reçoit près d'un million, et il n'est pas de petite bibliothèque en Allemagne qui n'ait une dotation variant de 20,000 à 150,000 fr. Pour que les bibliothèques italiennes deviennent, comme celles qu'on vient de citer, des institutions florissantes, il est nécessaire que l'État subventionne plus largement les plus importantes, puisqu'il n'est pas encore à même de former un établissement modèle qui puisse rivaliser avec ceux des grandes capitales de l'Europe.

T. Loua.
